



### PÉRIODE D'INSCRIPTION : 10 FÉVRIER AU 10 MARS

Catégories	Prix régulier	Prix après la période d'inscription	Prix non-résidents	Coût des vêtements	
				Bas	Short
U4 (2021), U5 (2020), U6 (2019)	125 \$	145 \$	187,50 \$	-	-
U7 (2018), U8 (2017)	160 \$	180 \$	240 \$	12 \$	35 \$
U9 (2016), U10 (2015)	180 \$	200 \$	270 \$	12 \$	35 \$
U11 (2014), U12 (2013)	195 \$	215 \$	292,50 \$	12 \$	35 \$
U13 (2012) U14 (2011)	220 \$	240 \$	330 \$	12 \$	35 \$
U15 (2010), U16 (2009)	220 \$	240 \$	330 \$	12 \$	35 \$
ADULTE AMICAL	60 \$	60 \$	60 \$	-	-

\*La tarification familiale s'applique : 2<sup>e</sup> enfant : - 15 %, 3<sup>e</sup> enfant et plus : - 25 %

### UNIFORME DE MATCH POUR U7 ET PLUS OBLIGATOIRE

Les shorts et les bas du club sont obligatoires. Vous n'êtes pas obligé de les acheter à toutes les années s'ils font encore à votre enfant.

### CHANDAIL DE MATCH

Le chandail vous est prêté pour la saison sans dépôt. Dans le cas où celui-ci n'est pas retourné à la fin de la saison, il vous sera facturé au coût de 100 \$.

### COMMENT S'INSCRIRE

#### EN LIGNE :

Procurez-vous un nom d'utilisateur et un mot de passe avant d'effectuer votre inscription en écrivant à [loisirs@villescjc.com](mailto:loisirs@villescjc.com).

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **418 875-2758, poste 338**.

Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse suivante [https://loisirscitoyens.accessite.net/scjc\\_public](https://loisirscitoyens.accessite.net/scjc_public).

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

#### Les mêmes modalités que pour les autres activités de la Ville seront appliquées :

Frais d'administration de 10 % avec un maximum de 50 \$ sur toute demande de remboursement de la part des participants. Tous les remboursements sont effectués par l'émission d'un chèque de la Ville. **Les frais encourus pour les affiliations (ARSQ et autres) sont non remboursables.**

#### Les remboursements seront émis selon les modalités suivantes :

**Avant le début de l'activité :** Remboursement complet si la demande est acheminée et reçue avant le début des activités.

**Après le début de l'activité :** Remboursement proportionnel moins les frais d'administration.

#### Motifs admissibles :

- Maladie ou incapacité physique, billet de médecin obligatoire;
- Déménagement.

Les demandes de remboursement doivent être acheminées par écrit au courriel à [loisirs@villescjc.com](mailto:loisirs@villescjc.com).

